PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT
DU PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER

Appel à pré-projets

GUIDE À L'ATTENTION DU PORTEUR DE PROJET

Le présent document reprend les éléments essentiels à porter à la connaissance des acteurs du territoire dans le cadre de l'appel à pré-projets, lancé ce 22 novembre 2022 :

- Le contexte : une brève présentation du programme Leader ;
- Le territoire d'action, dans lequel les projets doivent impérativement se réaliser ;
- La stratégie du territoire pour la période 2023-2027 : enjeux et objectifs stratégiques poursuivis ;
- Les critères de sélection des pré-projets, le calendrier et la méthodologie ;
- Le point de contact pour toute information utile en vue de déposer un pré-projet ;
- La fiche de pré-projet.

1. QU'EST-CE QUE LEADER ?

LEADER est l'acronyme de :

« LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE ».

Il s'agit d'une des interventions du Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027 s'inscrivant dans la Coopération et qui répond à l'objectif spécifique SO8 du règlement européen :

- Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable,

ainsi qu'à l'objectif transversal de :

- Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.

Ces deux objectifs visent à satisfaire les besoins identifiés dans le PSwPAC d' :

- Améliorer l'attractivité des zones rurales
    - en répondant aux besoins de la population en préservant les services et commerces existants et en favorisant la création de services répondant aux besoins nouveaux, par exemple ceux liés au vieillissement de la population,
    - en préservant et en améliorant le cadre de vie des populations rurales,
    - en encourageant le développement du numérique,
    - en encourageant l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux,
    - les projets intégrés et multisectoriels, portant sur des thématiques comme l'économie rurale, l'agriculture, l'environnement, la mobilité, le patrimoine, le tourisme, l'énergie, etc. servent les objectifs d'une SDL menée par des acteurs locaux,
    - les projets sont mis en oeuvre par des partenariats publics-privés : les GAL,
    - l'approche ascendante et novatrice lors de l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies de développement est requise,
- Encourager le développement du tourisme rural,
- Encourager le développement et l'utilisation des outils numériques.

LEADER est un outil de développement territorial, partagé par plusieurs communes, qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales. Cet outil repose sur une approche méthodologique originale : on parle des 7 principes Leader.

Nous invitons les porteurs de pré-projets à prendre connaissance de ces 7 principes qui sont fondamentaux pour le programme Leader.

TÉLÉCHARGEZ « LES 7 PRINCIPES LEADER »

Des projets de coopération entre GAL (belges ou étrangers) peuvent être développés.

1.PRESENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ.

Le territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier est situé au sud-est de la province de Luxembourg, il est composé de 7 communes et bordé à l'est par la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg :

Il représente un ensemble cohérent de 80.200 hectares, dont les éléments fédérateurs sont le bassin hydrographique de la Haute-Sûre au nord, et le grand massif de la forêt d'Anlier au sud. Erigé en Parc naturel depuis juillet 2001, le territoire a participé aux programmes Leader + 2000-2006, Leader 2007-2013 et Leader 2014-2020/22.

Il est contigu à 6 autres parcs naturels de part et d'autre de la frontière luxembourgeoise, ainsi qu'aux GAL Ardenne Méridionale, Parc naturel de Gaume, et Pays de l'Ourthe.

Le territoire concerné est donc composé des communes de :

- BASTOGNE ;
- FAUVILLERS ;
- HABAY ;
- LEGLISE ;
- MARTELANGE ;
- NEUFCHATEAU ;
- VAUX-SUR-SURE.

Il correspond au Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier. Les pré-projets doivent impérativement s'inscrire dans ce territoire.

2.LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE POUR 2023-2027.

La stratégie pour le développement du territoire a été définie par un ensemble de partenaires privés et publics (le Groupe d'Action Locale) sur base d'une analyse approfondie de la zone concernée. Le diagnostic territorial détaillé, qui reprend les données statistiques principales par secteur d'activités et les tendances spécifiques au territoire, ainsi que le bilan des politiques menées, peut être consulté sur demande auprès de l'équipe du Parc naturel (voir point 5).

Dans le cadre du présent appel à pré-projets, nous reprenons ci-après les conclusions du diagnostic territorial telles qu'adoptées par l'Assemblée Générale du GAL lors de sa séance du 21 novembre 2022.

Les tableaux des forces – faiblesses – opportunités – menaces (« AFOM ») ont été établis pour les thématiques principales.

Agriculture

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Territoire rural de grande taille : ~50% de surface agricole • Habitants jeunes avec un revenu moyen élevé – potentiel clients • Diversification en ↑ • Présence importante d'élevage (effluents d'élevage, prairie, paysage…) • ↑ de l'intérêt et des initiatives pour le local et les circuits courts : meilleure rémunération • Climat spécifique : favorable à certaines cultures (Sapin de Noël...) • Présence d'acteurs de terrain comme le centre de Michamps pour le conseil et l'expertise • Existence du label Parc Nature	• Territoire rural : faible densité de population : ↓ nombre de consommateur • Âge moyen des agriculteurs élevé • Manque d'infrastructure pour avoir des filières 100% locales • Beaucoup d'élevage : spéculation moins rentable et peu de diversité (majoritairement du bovin viandeux) • Distance ferme-consommateur importante : complique la vente directe • Climat froid, printemps tardif, terre pauvre, non labourable : ↓ possibilités de cultures • Compétition pour la terre entre Sapin de Noël et autres cultures • Label Parc Naturel encore peu reconnu • Cloisonnement des agriculteurs • Pression du gibier • Dépendance aux marchés mondiaux (énergie, achat d'intrants… • Manque de considération de l'importance de l'environnement dans lequel l'agriculture évolue (sol, eau, élément paysager…)
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Accroissement de la population : ↑ nombre de consommateurs • Diversification et circuit-court : ↑ stabilité économique • Développement de nouvelles techniques agricoles, de nouvelles technologies… • Développement de nouvelles possibilités de cultures • Valorisation énergétique des effluents d'élevage des coproduits • Nouveaux débouchés (méthanisation, biocarburants…) • Contexte international incitant à la relocalisation • Proximité avec le GDL (marché potentiel)	• Accroissement population : ↑ urbanisation : ↓ SAU • Diversification et circuit-court : ↑ complexité, ↑ charge mentale • Remise en question de la consommation de viande • ↓ nombre d'agriculteur : taille ferme ↑ : ferme intransmissible • Spéculation sur la terre, usage divers : ↑ prix et effet négatif du bail à ferme car très contraignant • Achats de terre par les agriculteurs extérieurs au territoire (GDL, Flandre…) • Nouveaux débouchés (méthanisation, biocarburants) : ↑ compétition pour la production alimentaire et risque d'intensification • Changements climatiques : sécheresse, bouleversement des saisons et donc de la gestion des cultures • ↑ du prix de l'énergie et des intrants : aliment, carburant, engrais • Importance des normes AFSCA qui compliquent la transformation et la vente directe en ferme • ↓ du pouvoir d'achat • Parcelles en zone agricole actuellement en exploitation forestière dont la reprise en exploitation agricole est plus ou moins compliqué en fonction du cantonnement • Crises sanitaires à répétition : peste porcine, grippe aviaire, BVD, langue bleu… • Difficultés légales, budgétaires… pour transmettre les fermes et accès à la terre difficile

Aménagement du territoire

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Existence d'une "Charte paysagère" • Diversité des paysages du territoire • Plusieurs outils d'aménagement du territoire existent (CATU ; plans communaux de mobilité et de développement…) • Présence de caractéristiques fortes du bâti dans les noyaux anciens • Disponibilité d'un "Nuancier de façades"	• Persistance de l'idéal du quatre façades et climat rude du plateau ardennais • Présence des villages-dortoirs qui freinent une mixité fonctionnelle • Développement d'une urbanisation en ruban • Rupture paysagère par le passage de grands axes routiers (E411, E25, N4) et le chemin de fer • Age important du bâti, en lien avec une rénovation énergétique peu optimale
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Existence d'objectifs régionaux visant à freiner l'artificialisation des sols • Evolution de la législation encadrant le développement territorial (photovoltaïque, zones inondables…) • Existence de nombreuses aides publiques soutenant la rénovation énergétique des bâtiments privés ou publics	• Pression immobilière et accès à la propriété difficile • Diminution des services au public (ex : bureaux de poste) • CoDT difficilement compréhensible par tout-un-chacun • Développement non concerté de l'éolien

Mobilité

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Présence d'une gare (Marbehan) et arrêts (Habay et Longlier) de train, ainsi que de gares des bus • Territoire traversé par de grands axes routiers (E411, E25, N4) • Présence de RAVeL et pré-RAVeL • Existence de Plans Communaux de Mobilité • Système de prêt de vélos proposé par le Parc naturel • Existence de plusieurs lignes express de bus (Neufchâteau-Bastogne, Libramont-Bastogne, Arlon-Liège, Bastogne-Namur)	• Manque d'itinéraires et d'infrastructures sécurisés pour les modes doux • Mauvais entretien des quelques pistes cyclables ou voiries • Absence d'une vision globale de la multimodalité dans les aménagements • Manque d'une gare dans l'est du territoire • Manque de bus réguliers et absence les w-e • Prêt de vélos au niveau communal à orientation touristique • Manque d'aires de covoiturage aménagées et sécurisées, de mises en commun de véhicules • Longueurs importantes des distances domicile-services-travail • Persistance de la culture de la voiture individuelle • Méconnaissance des anciens chemins
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Développement des lignes express de bus • Augmentation du prix du carburant • Développement des tiers-lieux (coworking) • Augmentation du télétravail • Développement des points-nœuds • Dossiers Wallonie cyclable (Habay, Bastogne et Neufchâteau) • Cambio • Mise en valeur des anciens chemins	• Manque de vision à long terme de la mobilité individuelle • Manque d'investissement dans les transports publics en zone rurale Augmentation du prix du carburant • Subsides régionaux avec contraintes inadaptées pour la revalorisation des chemins vicinaux (béton, luminaires…).

Nature

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Espèces présentes avec enjeu européen : Moule, mulette, cuivré de la bistorte, Pie grièche grise, Milan Royal, Cigogne noire, chauves-souris, Coronelle • Prairies comme habitat pour la biodiversité et piège CO2 (pâturage raisonné, fauchage, fonds humides) • Formation guides nature par les CNB – intérêt pour la population des activités nature • Jardins particuliers + bords de voirie = surfaces importantes – convention fauchage tardif des bords de route • Surface forestière importante • Présence d'ardoisières, de carrières et d'autres milieux marginaux, avec le cortège d'espèces liées • Faible fréquentation des massifs forestiers par les touristes • CRIE d'Anlier • École du dehors (CRIE et Vaux-sur-Sûre)	• Régression des espèces phares sur les 10 dernières années • Agriculture intensive • Manque de connaissance sur la gestion de l'eau : captage, eaux de surface • Qualité de l'eau se dégrade (Nitrates, Phosphates, matière Organique, Phytos…) • Conversion des prairies en cultures sur des surfaces importantes (blocs) • Offre d'activités nature insuffisante du Parc naturel • Gestion des jardins pourrait être plus favorable à la nature • L'application du fauchage tardif ne prend pas en compte des milieux intéressants • Gestion des espèces exotiques envahissantes (raton laveur) • Dégâts sur les gués liés à la mécanisation lors de l'exploitation forestière • Pollution lumineuse • Pas de projet du Parc naturel sur les milieux marginaux (taillis de chêne, carrières, ardoisières) • Manque de données estivales sur les populations de chauves-souris
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Qualité de l'eau en lien avec le GD Luxembourg et son réservoir eau potable • Sites encodages de la biodiversité existants (Obs.be) • Natura 2000, MAEC, labels, réserves naturelles • Réseau nature de Natagora pour les jardins privés • Retour d'espèces (Loup, lynx, chacal doré…) • Augmentation de coûts de l'énergie (pour l'éclairage artificiel) • Charte « Ciel étoilé » en Province de Luxembourg (Eclairage et ASCEN) • Augmentation des besoins sociaux et d'espaces naturels des habitants et touristes	• Manque d'eau (consommation privée, nature…) • Sécheresse • Espèces exotiques envahissantes dont le raton laveur • Mécanisation lourde et impact sur la qualité des sols • Artificialisation des sols (urbanisation, énergie renouvelable, zoning…) • Éclairage artificiel

Patrimoine

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Intérêt et dynamisme des citoyens et pouvoirs locaux (grand nombre de cercles historiques ou autre asbl) • Richesse et diversité du patrimoine local tant public que privé • L'inventaire du petit patrimoine existe • Caractère patrimonial fort du territoire : schiste, passé (pré)industriel, relations humain-nature (moulins, tanneries, aires de fauldes…) • Initiatives locales	• Manque de moyens/ personnel dans les communes (rarement une personne dédiée à la thématique), manque d'entretien des sites et panneaux d'info par services travaux débordés • Peu de moyens pour le suivi de l'inventaire du PPPW par les communes • Risque de disparition de ce (petit) patrimoine • Pas toujours de prise en compte du patrimoine dans les projets d'urbanisme • Certain individualisme des acteurs locaux
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Actualisation de l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier (Région Wallonne) • Développement du site des ardoisières de Haut-Martelange (G-D. Lux.) • Existence d'une subvention "petit patrimoine populaire wallon" • Développer les partenariats publics-privés	• Complexité des demandes de subsides • Pas d'aide financière pour les monuments "entre-deux" (inscrits/pastillés et non classés ou relevant du petit patrimoine populaire wallon) • Contraintes des marchés publics difficilement conciliables avec exigence de l'artisanat sur des éléments de patrimoine • Vétusté de l'inventaire du patrimoine immobilier (+ de 30 ans) • Réforme du CoPat (2018) et moyens humains et financiers de l'AWaP insuffisants. • Thématique portée en fonction de la législature (durée) • Manque de classement de bâtiments remarquables

Socio-culturel

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Vie culturelle foisonnante : force de l'implication des habitants • Salle et comités de village • Nombreuses associations : Nombreuses troupes de théâtre locales, harmonies, fanfares sur base bénévole • Académise de musique, AKDT, cours de solfège possible à différents endroits (Bastogne, Neufchâteau, Habay et Léglise) + carnavals, confréries et musée en Piconrue • Réseau des bibliothèques • Ateliers partagés (Neufchâteau) • Démographie dynamique : population jeune, public scolaire • Partage autour de la création entre participants • Culture de la transcommunalité • "Savoirs et savoir-faire de la construction en pierre sèche" reconnus comme chef d'œuvre du patrimoine oral immatériel de la FWB • Un maillage d'écoles de village • Un tourisme consommateur d'événements • Des salles de village	• Structures culturelles subventionnées peu nombreuses • Taille du territoire et faible densité population (coût). Distances importantes et coût au km • Barrière de la forêt entre le nord et le sud du territoire • Manque d'infrastructures culturelles de création et de diffusion (difficultés pour les acteurs professionnels) • Structures reposant essentiellement sur des bénévoles • Pas de médiation culturelle professionnelle • Difficulté d'accès aux activités culturelles • Pas de Centre d'expression et de créativité • Trop peu d'échange entre acteurs culturels actifs • Méconnaissance des activités muséales et culturelles (musées, sites historiques…) • Peu de temps disponible des travailleurs frontaliers (40h/semaine + déplacements)
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Plusieurs projets de Tiers-lieu en réflexion • Public scolaire en attente d'activités culturelles • Augmentation rapide du niveau culturel de la population • Projet de centre culturel à Neufchâteau • Développement du pôle culturel de Bastogne	• Financement structurel • Baisse du pouvoir d'achat • Concurrence du numérique • Fragilité du patrimoine immatériel • Disparition des témoins de l'histoire orale • Villages dortoirs • Mentalité « luxembourgeoise » du chacun pour soi • Vieillissement et non renouvellement du volontariat

Sylviculture

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Grande surface de forêts • Zone sans intrants • Présence de scieries locales • Présence de pépinières sur le territoire • Nombreux débouchés locaux du bois (chauffage, piquet clôture…) • Faible fréquentation touristique de la forêt • Tradition et avantages du débardage à cheval • Présence d'anciens taillis de chênes classés	• Diminution future des revenus de la forêt (réserves naturelles, conversion feuillu…) • Manque d'adaptation des peuplements aux changements climatiques • Manque de conseils de gestions pour les privés (diversité peuplements…) • Peu de sylvicultures innovantes favorisant la régénération naturelle (bouleau...) • Pression gibier menaçant la régénération • Manque d'une filière complète en feuillus • Pas de procédure de gestion de crises (sanitaire, incendies, pollution accidentelle...) • Dialogue et transversalité entre les acteurs à améliorer • Morcellement de la forêt privée (difficultés de gestion) • Disparition du mode d'exploitation en taillis • Difficulté d'accès à la forêt pour les activités didactiques • Manque de points d'eau pour lutter contre les incendies
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Techniques de gestions innovantes (Sylviculture Mélangée à Couvert Continu, contrats d'approvisionnement…) • Cellule d'appui à la petite forêt privée (CAPFP) et autres organismes d'aide à la gestion • Nombreuses mises à blancs disponibles pour la diversification des peuplements • Grandes surfaces classées en Natura2000 et présence de labels (PEFC, FSC) • Parc national • Présence d'un parc à grumes	• Incertitudes des tendances climatiques pour le choix des essences • Manque de disponibilité en graines • Ravageurs (scolytes…) • Mécanisation et tassement du sol • Forte pression sur la fonction productive de la forêt par augmentation de la demande

Tourisme

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE AU TERRITOIRE	• Faible tradition touristique → peu d'infrastructures à l'abandon ou vieillissantes, peu de problème de logement permanent (sauf Bastogne), peu de problèmes de cohabitation au sein des villages • Présence de Bastogne, moteur touristique (capacité d'hébergement, nuitées et attractions…) et notoriété internationale • Présence du massif d'Anlier (notoriété en émergence) • Complémentarité tourisme de mémoire/tourisme vert • Notoriété de l'Ardenne (destination, produits…) • MT Cap Sûre-Anlier couvrant 6 des 7 communes du PNHSFA • Démarche de valorisation touristique de la GFA • Dynamisme des structures locales (SI/OT) et habitude de collaborer • Diversité des types d'hébergements • Nombreux développements en cours (hébergements, vallée du lac à Neufchâteau, nouvelles attractions…). • Large offre de promenades/randonnées • Bonne offre de restauration (en nombre et en diversité) • Faible fréquentation des espaces naturels • Espace de dialogue entre utilisateurs « Partageons la forêt » • Les chaînes de service se développent dans les villages (commerces…) mais pas de manière homogène. • Profil des porteurs du projet (expérience lux, moyens financiers…) • Bonne attractivité des zones d'activités économiques. Disponibilité dans les ZAE (sauf Habay) • Excellente accessibilité générale • Beaucoup de producteurs et artisans	• Faible poids touristique du territoire (« touristicité » assez faible) • Faible tradition touristique → acceptation par la population ? • Pression immobilière forte → capacité à développer des projets touristiques ? • Région dépendant largement d'autres secteurs d'activité et de pôles d'emploi extérieurs → secteur perçu comme secondaire • Réalités touristiques très différentes entre parties du territoire • Superposition d'acteurs (MT/PNHSFA/GFA/ADL/SI/OT) → lisibilité pour le public-cible + risques de dispersion/concurrence des moyens et actions • Communication/promotion insuffisantes + éparpillement • Peu d'attractions payantes, peu d'opérateurs vivant majoritairement du tourisme hors hébergements • Peu de tourisme sports/aventure • Pas d'attraction/équipement majeur de rayonnement large hors Bastogne • Peu d'attractions couvertes, peu sont dédiées aux adolescents • Manque d'aires d'accueil pour motorhomes • Manque de produits combinés et de collaborations entre opérateurs privés du tourisme • Difficulté d'engager du personnel dans tous les secteurs, dont l'Horeca (taux d'emploi élevé) • Problème du bénévolat au niveau des SI/OT • Mobilité douce et transports en commun déficients
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE AU TERRITOIRE	• Label Parc national • Changement des comportements touristiques « post-covid » (tourisme de proximité, tourisme vert) • Enjeux écologiques et climatiques + diminution du pouvoir d'achat → territoire adapté à un tourisme de proximité, un tourisme durable • Tourisme = moyen de renforcer le développement endogène, de diminuer la dépendance envers l'extérieur • Projets de valorisation de lieux de patrimoine historique	• Perte de pouvoir d'achat au détriment des dépenses de loisirs • Tensions avec la fonction essentiellement résidentielle de la région • Surfréquentation des espaces naturels, comportements inadaptés au sein de ceux-ci. • Raréfaction des moyens octroyés aux opérateurs institutionnels du tourisme

Sur base de cette analyse « AFOM », les **principaux enjeux du territoire** ont été mis en évidence dans le cadre d'un travail collectif mené par l'ensemble des membres du GAL (assemblée générale) avec l'appui de personnes ressources et la collaboration de l'équipe technique.

3 grands enjeux ont ainsi été identifiés et validés par le partenariat du GAL ; ils sous-tendent plusieurs objectifs stratégiques :

Enjeu : Un territoire de relations humain – nature harmonieuses et respectueuses

Un territoire qui prend soin de sa biodiversité et de son patrimoine, dans lequel l'eau, source de vie, est disponible en quantité et qualité.

Objectifs stratégiques :

- Maintenir et développer un réseau écologique s'appuyant sur la nature extraordinaire et sur le potentiel de la nature ordinaire ;
- Construire l'équilibre entre les utilisateurs de l'espace rural et la biodiversité.

Enjeu : Un territoire robuste par le développement endogène et économe

Des activités économiques efficaces dans l'usage des ressources, qui évoluent avec les enjeux de société.

Objectifs stratégiques :

- Accompagner les acteurs de l'économie, notamment de l'agriculture, de la sylviculture et du tourisme, pour une meilleure adaptation aux enjeux actuels et futurs ;
- Encourager une économie rurale, à taille humaine et circulaire ;
- Accompagner la transition énergétique du territoire et diversifier les sources d'énergies renouvelables.

Enjeu : Un territoire accueillant de liens et de créativité

Un territoire rassembleur répondant aux besoins de la population.

Objectifs stratégiques :

- Renforcer les liens de solidarité en accompagnant des projets créatifs, collectifs, sociaux, culturels et inclusifs ;
- Faire vivre les patrimoines ;
- Rendre la mobilité plus accessible.

Ces enjeux et objectifs stratégiques charpentent la stratégie locale de développement 2023-2027 du GAL. Ils ont permis de définir une **vision** partagée pour le devenir du territoire, c'est-à-dire son thème fédérateur :

Favoriser les changements vers un territoire plus créatif, économe et efficace dans l'usage des ressources, qui consolident les liens entre l'humain et la nature.

LES PRÉ-PROJETS DEVRONT IMPÉRATIVEMENT RÉPONDRE À UN (OU PLUSIEURS) DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU GAL.

3. PROCÉDURE DE SELECTION ET CALENDRIER.

Après la clôture de la période d'appel à pré-projets, toutes les propositions seront examinées par le GAL en vue d'établir une sélection de celles qui se rapprochent le plus de la stratégie de développement et répondent aux critères de sélections exposés ci-après.

Dans un premier temps, chaque pré-projet fera l'objet d'une analyse sur sa recevabilité. 3 critères permettront d'évaluer le caractère recevable d'une fiche de pré-projet :

1. **Le formulaire de réponse est-il complet ?** Il s'agira ici de vérifier que toutes les rubriques du formulaire sont bien complétées (voir annexe) ;
2. **Les actions proposées sont-elles éligibles au financement Leader ?** Le programme Leader a vocation à financer des opérations de nature immatérielle, qui s'inscrivent dans le périmètre du Parc naturel. Les projets hors territoire ou concernant des infrastructures, par exemple, ne peuvent être pris en compte ;
3. **Les actions proposées concernent tout le territoire du GAL (**ou peuvent être étendues à tout le territoire) ? Un pré-projet doit idéalement rayonner sur les 7 communes du Parc naturel (voir point précédent).

Le GAL se réserve la possibilité de solliciter des compléments d'information auprès des porteurs de pré-projets. Les pré-projets jugés non recevables ne seront pas pris en considération pour la sélection.

Dans un second temps, l'Assemblée Générale du GAL procèdera à l'évaluation des propositions répondant aux critères de recevabilité.

L'évaluation suivra la grille de critères suivante :

CRITÈRE DE SÉLECTION	COTE
Contribution à répondre aux enjeux du territoire	15
Valorisation des ressources du territoire	15
Capacité de mise en œuvre	15
Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	15
Caractère novateur pour le territoire	10
Perspectives crédibles de pérennisation	10
Intégration des habitants et associations du territoire	5
Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire	5
Capacité de générer des retombées économiques	5
Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
TOTAL	100

Pour chaque critère, le pré-projet se verra attribué une note. Chaque pré-projet sera ainsi coté sur un total de 100 points.

Les 4 premiers critères (à valeur de 15 points) sont des critères que le GAL juge de première importance ; le pré-projet qui n'atteint pas la moitié des points pour ces critères ne sera pas pris en considération.

Le GAL effectuera ensuite une sélection des meilleurs pré-projets.

NB : Afin de garantir l'absence de conflit d'intérêt, au cas où un membre du GAL serait porteur ou partie prenante d'un pré-projet, il devra s'abstenir du vote.

Le calendrier de l'appel à pré-projet, qui s'étale sur 10 semaines, est fixé comme suit :

- Lancement de l'appel : 22 novembre 2022 ;
- Clôture de l'appel : 31 janvier 2023.

Au cours de cette période, trois séances d'information publiques sont organisées pour répondre aux questions : le 12 décembre à 20h à Habay-la-Neuve (mairie, salle du conseil communal), le 14 décembre à 20h à Neufchâteau (hôtel de ville, salle Brasseur) et le 15 décembre à 20h à Bastogne (mairie, salle du conseil communal).

Par ailleurs l'équipe du Parc naturel se tient à disposition des porteurs de pré-projet pour répondre à toute question aux coordonnées reprises au point 5 ci-après.

La sélection des pré-projets par l'assemblée générale du GAL aura lieu au cours de la première quinzaine de février 2023.

Les pré-projets sélectionnés seront ensuite approfondis, éventuellement regroupés avec d'autres, au sein de fiches-projets lors de groupes de travail menés en présence de leurs auteurs et de toutes personnes intéressées par la thématique des fiches-projets.

Remarque : au regard de la procédure de sélection présentée ci-avant et de la possibilité ultérieure de regroupement de pré-projets, les personnes/structures qui soumettent ces derniers ne seront pas automatiquement celles qui seront en charge de leur mise en oeuvre ultérieure.

Le GAL déposera, pour le 21 avril 2023, son dossier de candidature auprès des autorités wallonnes. Les dossiers de candidatures seront ensuite évalués par un comité de sélection, puis, à l'automne 2023, le Gouvernement wallon sélectionnera 20 GAL.

En cas de succès, les projets du GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier pourraient commencer début 2024.

4.POINT DE CONTACT.

En cas de besoin d'information, de question sur la procédure… les porteurs de pré-projet peuvent prendre contact avec l'équipe du Parc naturel qui anime le dispositif aux coordonnées suivantes :

Maison du Parc – Chemin du Moulin, 6630 Martelange

063/45.74.77

contact@parcnaturel.be

parcnaturel.be/leader-2023-2027

5. FORMULAIRE DE PRÉ PROJET.

Afin d'introduire une proposition de projet, il est indispensable de compléter la fiche de pré-projet disponible en ligne : parcnaturel.be/leader-2023-2027.

Ce formulaire comprend les données de base de votre proposition. Il doit être complété pour chaque rubrique et être le plus précis possible, afin de permettre une bonne évaluation en vue de la sélection par le GAL.

- Le cadre Identification de l'auteur doit être complété par le porteur de pré-projet. Le nom de l'association qu'il représente doit être conforme à son identifié officielle. L'adresse du siège social doit bien être complétée.
- Le cadre Description du projet doit être rédigé avec beaucoup de clarté pour bien comprendre le projet proposé.
- Le titre, qui doit être explicite, peut évoluer par la suite lors des regroupements de pré-projets.
- Le contexte doit permettre de faire lien avec les enjeux et objectifs stratégiques du GAL ; il est d'ailleurs demandé, après avoir donné la description du projet (actions concrètes) et les résultats attendus, d'argumenter le projet en relation avec la stratégie du GAL (cfr chapitre 3).
- Les partenariats envisagés doivent être précisés, ils vont notamment permettre d'appréhender le rayonnement du projet sur le territoire.
- Enfin, une estimation du coût global du projet doit être apportée et justifiée. Nous rappelons que le programme Leader n'a pas vocation à financer des investissements.

Les formulaires de pré-projets non complets seront considérés comme irrecevables et n'entreront pas en considération pour la phase de sélection.

Si nécessaire, une aide pour compléter la fiche peut être demandée auprès de l'équipe du Parc naturel (voir coordonnées au chapitre précédent).

Les formulaires dument complétés doivent nous parvenir par mail pour le 31 janvier 2023 au plus tard à l'adresse contact@parcnaturel.be, sous peine d'irrecevabilité.